

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES  
MINISTERE DE LA DEFENSE  
NATIONALE

-(BAK/Eméry.181279)-  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix  
-----

SECRET N° 80/132 du 25/03/80 /M.D.N

Retirant les dispositions du Décret n°79/601 du 27 Octobre 1979, portant épuration de certains Officiers de l'Armée Populaire Nationale, en ce qui concerne le Capitaine MATHEY Léon.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.-

V I S A S :

- VU - La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU - La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961 portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU - L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU - L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976 modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970 ;
- VU - Le Décret 154/79 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- VU - Le Décret 155/79 du 4 Avril 1979 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- VU - Le Décret n°79/601 du 27 Octobre 1979 portant épuration de certains Officiers de l'Armée Populaire Nationale.

SUR PROPOSITION DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU :

SECRET

Article 1er.: - Sont retirées, les dispositions du Décret n°79/601 du 27 Octobre 1979 susvisé en ce qui concerne le Capitaine MATHEY Léon.

Article 2.: - L'intéressé est remis à la disposition du Gouvernement pour emploi.

.../....

Article 3.:- Le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre du Travail, de la Justice et Garde des Sceaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

FAIT A BRAZZAVILLE, le 25 MARS 1980

Par le Président du Comité Central du  
Parti Congolais du Travail, Président  
de la République, Chef de l'Etat, Pré-  
sident du Conseil des Ministres, Minis-  
tre de la Défense Nationale,

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement.

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail, de la Justice  
et Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA.-